



Société Anonyme au capital de 395 218 416 Euros

Siège Social : Odet, 29500 ERGUE-GABERIC

055 804 124 R.C.S. QUIMPER

INSEE : 055 804 124 00141

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Monsieur, Madame et cher Actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous convoquer pour **le jeudi 10 juin 2010 à 16 heures, Tour Bolloré, 31-32 quai de Dion Bouton, à Puteaux (92800)**, en Assemblée Générale Ordinaire, puis en Assemblée Générale Extraordinaire.

I - EN ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration – Rapport du Président sur le contrôle interne
- Rapports des Commissaires aux Comptes – Présentation et approbation des comptes consolidés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2009 et lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels ; quitus aux Administrateurs
- Affectation du résultat
- Approbation des conventions réglementées
- Nomination d'administrateurs
- Renouvellement du mandat de deux administrateurs
- Pouvoirs à conférer

II - EN ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du Conseil d'Administration
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes
- Suppression du droit de vote double
- Modifications statutaires corrélatives à la suppression du droit de vote double
- Autorisation donnée par l'Assemblée au Conseil de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre
- Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède peut assister personnellement à ces Assemblées.

A défaut d'y assister personnellement, les actionnaires peuvent choisir :

- d'adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire
- voter par correspondance
- donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint.

Vous trouverez ci-joint un formulaire de procuration ou de vote par correspondance vous permettant de vous faire représenter ou de voter par correspondance à ces Assemblées dans le cas où il ne vous serait pas possible d'y assister, ainsi que les divers documents suivants :

- Texte des résolutions qui seront présentées aux Assemblées ;
- Exposé sommaire de la situation de la société au cours de l'exercice 2009 ;
- Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices ;
- Une formule de demande d'envoi de documents et renseignements visés à l'article R.225-83 du Code de commerce, informant l'actionnaire qu'il peut demander à bénéficier des dispositions de l'article R.225-88 alinéa 3 du Code de commerce.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce, le droit de participer aux Assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant les Assemblées à zéro heure, heure de Paris (soit le lundi 7 juin 2010 à 0 heure) :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, CACEIS CORPORATE TRUST – Assemblées Générales Centralisées – 14 rue Rouget de Lisle – 92 862 ISSY-LES- MOULINEAUX Cedex 09, pour les actionnaires propriétaires d'actions nominatives.
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, pour les actionnaires propriétaires d'actions au porteur.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Si vous souhaitez assister aux Assemblées générales, une carte d'admission à ces Assemblées sera délivrée par CACEIS CORPORATE TRUST de la façon suivante :

- aux propriétaires d'actions nominatives : demander une carte d'admission auprès de CACEIS CORPORATE TRUST - Assemblées Générales Centralisées – 14 rue Rouget de Lisle – 92 862 ISSY-LES- MOULINEAUX Cedex 09 ;
- aux propriétaires d'actions au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titre, de transmettre une attestation de participation à CACEIS CORPORATE TRUST qui fera parvenir à l'actionnaire une carte d'admission.
L'attestation de participation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement aux Assemblées et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant les Assemblées à zéro heure, heure de Paris.

Des formulaires de vote par correspondance ou par procuration sont à la disposition de tout actionnaire qui en fera la demande par lettre recommandée avec avis de réception, à la Direction Juridique de la société, 31/32, quai de Dion Bouton - 92811 PUTEAUX CEDEX ou auprès de CACEIS CORPORATE TRUST – Assemblées Générales Centralisées – 14 rue Rouget de Lisle – 92 862 ISSY-LES- MOULINEAUX Cedex 09. La demande doit être formulée au plus tard six jours avant la date des réunions.

Les formulaires de vote par correspondance devront être parvenus à la Direction Juridique de la société ou à CACEIS CORPORATE TRUST, trois jours au moins avant la date des Assemblées.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2010

PREMIERE RESOLUTION *(Approbation des comptes annuels de l'exercice 2009)*

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du Président sur le contrôle interne qu'elle approuve dans tous leurs termes ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle approuve spécialement les dépenses visées par l'article 223 quater du Code général des impôts, non admises en charges déductibles pour la détermination du montant de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39-4 du Code général des impôts, qui s'élève à un montant global de 139 721,01 euros.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION *(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009)*

L'Assemblée Générale après avoir pris acte de la présentation qui lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 et du rapport des Commissaires aux comptes, faisant apparaître un chiffre d'affaires consolidé de 6 011 063 milliers d'euros et un bénéfice net consolidé part du Groupe de 94 465 milliers d'euros, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale prend acte de la présentation qui lui a été faite du rapport de gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

TROISIEME RESOLUTION *(Affectation du résultat)*

L'Assemblée Générale approuve la proposition du conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice distribuable de la façon suivante :

- Résultat de l'exercice : 125 473 934,90 euros
- Report à nouveau antérieur : 429 156 517,64 euros
- Affectation à la réserve légale : (6 273 696,75) euros
- **Bénéfice distribuable** : **548 356 755,79 euros**
- Dividendes : 32 111 496,30 euros
- Au compte « Report à nouveau » : 516 245 259,49 euros

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 1,30 euro par action au nominal de 16 euros.

En application des dispositions légales, il est précisé que l'intégralité des dividendes attribués aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158 du Code Général des Impôts, ou sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

Les sommes ainsi distribuées seront mises en paiement le 22 juin 2010.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que le montant des dividendes par action, mis en distribution au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice	2008	2007	2006
Nombre d'actions	24 701 151	24 701 151	24 701 151
Dividende (en euros)	1,10 ⁽¹⁾	1,10 ⁽¹⁾	0,72 ⁽²⁾
Montant distribué (en millions d'euros)	27,2	27,2	17,8

(1)Le dividende à répartir au titre des exercices 2007 et 2008 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158 du Code Général des Impôts sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques ou sur option, à un prélèvement libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

(2)Le dividende à répartir au titre de l'exercice 2006 était éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158 du Code Général des Impôts sachant que cet abattement ne bénéficie qu'aux personnes physiques.

QUATRIEME RESOLUTION **(Approbation des conventions et engagements réglementés)**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L.225-38 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont relatées ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

CINQUIEME RESOLUTION **(Nomination d'un Administrateur)**

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration nommé Sébastien Bolloré, domicilié c/o Tour Bolloré 31/32 quai de Dion Bouton, 92 800 Puteaux, en qualité d'administrateur, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SIXIEME RESOLUTION **(Nomination d'un Administrateur)**

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration nommé Claude Juimo Siewe Monthé, domicilié 54 rue Batibois Douala, Département du Wouri, Province du Littoral, République du Cameroun, BP 5350 Douala, en qualité d'administrateur, pour une durée de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SEPTIEME RESOLUTION **(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)**

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Olivier Roussel arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

HUITIEME RESOLUTION
(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de la société Bolloré Participations arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

NEUVIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour les formalités)

L'assemblée générale, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

PROJET DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2010

PREMIERE RESOLUTION (Suppression du droit de vote double)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de supprimer le droit de vote double attaché aux actions de la société pour lesquelles il était justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire, et ce sous la condition suspensive de l'approbation de ladite suppression par l'assemblée spéciale des actionnaires titulaires d'un droit de vote double, convoquée à cet effet, le 10 juin 2010.

DEUXIEME RESOLUTION (Modifications corrélatives de l'article 19 des Statuts)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les Assemblées générales extraordinaires et après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide sous réserve de l'adoption de la résolution qui précède et sous la condition suspensive visée à la première résolution, de modifier l'article 19 des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« Article 19 - Assemblées générales

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et accomplissement des formalités légales.

Tout actionnaire peut également voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les règlements.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

En ce qui concerne les actions grevées d'usufruit, remises en gage, faisant l'objet de saisie-arrêt ou indivises, le droit de vote en est exercé conformément aux prescriptions légales.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un Vice-président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi. »

TROISIEME RESOLUTION (Autorisation donnée par l'Assemblée au Conseil de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce ;

- autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société au bénéfice de mandataires sociaux répondant aux conditions fixées par la loi et de membres du personnel salarié de la société et :

- des sociétés ou des groupements d'intérêts économiques dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement par la société
 - des sociétés ou des groupements d'intérêts économiques détenant directement ou indirectement au moins 10 % du capital ou des droits de vote de la société
 - des sociétés ou des groupements d'intérêts économiques dont 50 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par une société détenant elle-même, directement ou indirectement, au moins 50 % du capital de la société
- décide que le Conseil d'Administration déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
 - décide que le nombre total d'actions distribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 10 % du capital de la société à ce jour ;
 - décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de quatre ans et que la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans ;
 - autorise le Conseil à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société de manière à préserver les droits des bénéficiaires ;
 - prend acte que la présente décision comporte renonciation de plein droit des actionnaires, en faveur des attributaires d'actions gratuites, à la partie des réserves qui, le cas échéant, servira en cas d'émission d'actions nouvelles ;
 - fixe à trente-huit mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente délégation.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation.

QUATRIEME RESOLUTION ***(Pouvoirs à conférer)***

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

EXERCICE 2009

EXPOSE SOMMAIRE BOLLORÉ

LE GROUPE

Le Conseil d'Administration de Bolloré, réuni le 25 mars 2010, a arrêté les comptes de l'exercice 2009.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 6 011 millions d'euros en retrait de 17 % en raison principalement de la baisse des prix des produits pétroliers dans la distribution d'énergie et de la diminution des volumes et des taux de fret dans l'activité Transport et logistique, métiers où le groupe intervient comme intermédiaire.

Le résultat opérationnel ressort à 174 millions d'euros contre 143 millions d'euros, en hausse de 21 %. Il prend en compte :

- ◆ la progression de 7% du résultat opérationnel des activités Transport et logistique à 317 millions d'euros, malgré un contexte de crise mondiale et de fort ralentissement des échanges ;
- ◆ la forte progression du résultat de l'activité distribution d'énergie à 49 millions d'euros qui a bénéficié d'un hiver particulièrement rigoureux et d'effets stock positifs en 2009, après d'importants effets stock négatifs en 2008 ;
- ◆ l'impact des efforts dans l'industrie, marqués principalement par l'augmentation des coûts de développement de l'activité véhicules électriques, et des dépenses engagées dans les batteries électriques et les supercapacités ;
- ◆ Les autres activités intègrent notamment une amélioration importante des résultats des médias (recettes publicitaires multipliées par près de deux en un an), et le recul des résultats des plantations après une année 2008 exceptionnelle.

Le résultat financier (– 36 millions d'euros) bénéficie de la nette amélioration du coût du financement consécutive à la baisse des taux d'intérêt ainsi que de la hausse des dividendes reçus. Il est peu comparable à celui de l'exercice 2008 qui intégrait une importante plus-value réalisée sur la cession de titres Vallourec et des dépréciations de titres, principalement Aegis.

La part dans le résultat net des entreprises associées qui intégrait en 2008 d'importantes dépréciations de titres, ressort à 72 millions d'euros. Ce résultat comprend principalement 65 millions d'euros de résultat provenant des participations dans le secteur des médias (Havas, Aegis, Euromedia Group).

L'activité Papiers, cédée en juillet 2009, est reclassée en activités destinées à la vente dans les résultats 2009 et 2008.

Le résultat net consolidé s'établit à 120 millions d'euros, contre 66 millions d'euros en 2008 (+ 84 %) et le résultat net part du Groupe ressort à 94 millions d'euros, contre 50 millions d'euros en 2008 (+ 88 %).

Les fonds propres s'élèvent à 3 076 millions d'euros en progression de 606 millions d'euros grâce à la remontée des valeurs boursières.

L'endettement net est en baisse de 81 millions d'euros sur l'année – et de 92 millions d'euros sur le seul second semestre 2009 – malgré la hausse de 18 % des investissements (267 millions d'euros) et le renforcement dans le capital de Vallourec pour 83 millions d'euros en 2009.

Le portefeuille de titres cotés (Vallourec, Havas, Aegis, Socfinasia, Socfinal) au 18 mars 2010, s'élève à 1,6 milliard d'euros.

Le ratio endettement net sur fonds propres s'améliore nettement à 0,43 contre 0,57 au 31 décembre 2008.

Chiffres clés consolidés de Bolloré ⁽¹⁾ (en millions d'euros)	2009	2008
Chiffre d'affaires	6 011	7 216
Résultat opérationnel	174	143
Résultat financier	(36)	124
Part dans le résultat net des entreprises associées	72	(125)
Impôts	(79)	(57)
Résultats des activités destinées à la vente	(11)	(19)
Résultat net	120	66
dont part du Groupe	94	50
	31 décembre 2009	31 décembre 2008
Capitaux propres	3 076	2 470
dont part du Groupe	2 844	2 295
Endettement net	1 317	1 398
Ratio endettement net/fonds propres ⁽¹⁾	43%	57%

(1) Après reclassement en résultat des activités destinées à la vente des éléments de résultat de l'activité Papiers, cédée en juillet 2009

Résultat opérationnel par activité (en millions d'euros)	2009	2008
Transport et logistique	317	298
Distribution d'énergie	49	18
Industrie	(104)	(80)
Médias, télécoms, plantations, holdings	(88)	(93)
Résultat opérationnel	174	143

LA SOCIÉTÉ

Commentaires sur les résultats

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 125 473 934,90 euros. Le total du bilan ressort à 3 334 220 milliers d'euros contre 3 356 941 milliers d'euros en 2008. Les titres de participation financière atteignent 1 753 959 milliers d'euros contre 1 683 052 milliers d'euros en 2008.

Affectation du résultat de l'exercice et dividendes

Le résultat de l'exercice 2009 se solde par un bénéfice de 125 473 934,90 euros. Il vous est proposé l'affectation suivante :

- Résultat de l'exercice :125 473 934,90 euros
- Report à nouveau antérieur :429 156 517,64 euros
- Affectation à la réserve légale : (6 273 696,75) euros
- **Bénéfice distribuable : 548 356 755,79 euros**
- Dividendes : 32 111 496,30 euros
- Au compte « Report à nouveau » : 516 245 259,49 euros

Le dividende à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 1,30 euro par action au nominal de 16 euros.

En application des dispositions légales, il est précisé que l'intégralité des dividendes attribués aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158 du Code Général des Impôts, ou sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

Les sommes ainsi distribuées seront mises en paiement le 22 juin 2010 chez CACEIS CORPORATE TRUST –14 rue Rouget de Lisle – 92 862 ISSY-LES- MOULINEAUX Cedex 09.

EVENEMENTS RECENTS ET PERSPECTIVES

Bolloré Média, qui poursuit ses développements dans la Télévision Numérique Terrestre en 2010, finalise l'acquisition de Virgin 17, chaîne musicale de la Télévision Numérique Terrestre détenue par le Groupe Lagardère, lui permettant ainsi de devenir le 4ème Groupe télévisuel français. Parallèlement, le CSA a attribué au Groupe Bolloré la licence d'une chaîne locale dans la région de Nice, Menton, Saint-Raphaël, Cannes et Grèce. Baptisée Direct Azur, elle sera lancée en fin d'année 2010.

Le Groupe qui détient à ce jour 5,2 % de Vallourec, a couvert en 2010 environ 60 % de cette participation au cours de 136 euros par des ventes à terme livrables en titres ou en espèces et venant à échéance en mai 2011.

Bolloré Telecom a acquis début 2010, sous conditions suspensives de l'autorisation de l'ARCEP, deux licences régionales Wimax complémentaires lui offrant ainsi une couverture nationale.

Enfin dans le secteur des plantations, le Groupe Socfinal, poursuivant le recentrage de son activité sur la production de caoutchoucs et d'huile de palme, a cédé en mars 2010 la plantation de café qu'il détenait au Kenya pour 67 millions de dollars, soit 49 millions d'euros.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2005	2006	2007	2008	2009
I. SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE :					
Capital social (1)	368 513	395 218	395 218	395 218	395 218
Nombre d'actions émises	23 032 059	24 701 151	24 701 151	24 701 151	24 701 151
Nombre maximal d'actions à créer					
– par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
– par exercice des droits de souscription	-	-	1 204 000	1 184 000	1 146 000
II. RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES : (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	792	129 829	123 382	121 541	110 916
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	26 298	193 248	274 260	36 127	60 310
Impôts sur les bénéfices (2)	(3 492)	(21 611)	(27 018)	(61 656)	(38 976)
Participation et intéressement des salariés		326	509	526	710
Bénéfice après impôts amortissements et provisions	26 476	211 302	269 541	39 663	125 474
Montant des bénéfices distribués (3)	8 292	17 785	27 171	27 171	32 111
III. RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION : (en euros)					
Bénéfice après impôts mais avant amortissements et provisions	1,29	8,70	12,20	3,57	4,02
Bénéfice après impôts amortissements et provisions	1,15	8,55	10,91	1,61	5,08
Dividende versé à chaque actionnaire (3)	0,36	0,72	1,10	1,10	1,30
IV. PERSONNEL :					
Effectif moyen des salariés	0	621	618	613	595
Montant de la masse salariale (1)	0	33 563	31 279	32 743	33 459
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (1)	0	15 146	14 332	14 984	15 215

(1) en milliers d'euros

(2) entre parenthèses : produit d'impôt

(3) Ne tient pas compte du dividende majoré pour les exercices 2005 et 2006.

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS

Conformément à l'article R. 225-88 du Code de commerce, tout actionnaire peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

Si vous souhaitez recevoir ces documents, vous voudrez bien nous retourner la formule ci-dessous. Nous vous ferons parvenir ces pièces à l'exception de celles qui étaient annexées à la procuration.

Nous vous signalons de plus que les actionnaires propriétaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.



Formule à adresser à :



Bolloré
TOUR BOLLORÉ
31-32, quai de Dion Bouton
92811 PUTEAUX CEDEX

Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du jeudi 10 juin 2010

M., Mme ou Mlle _____

Adresse complète _____

Titulaire de :

_____ titres nominatifs _____

_____ titres au porteur inscrits en compte à la Banque _____
ainsi qu'il résulte de l'attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements visés par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

A _____, le _____ 2010